



Ouzouer sur Loire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2024 à 20h00

salle du Conseil

Mairie – 38 place de l'Hôtel de Ville

Délibérations n°2024-46 à 2024-49

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 10/10/2024

Et publication sur le site internet de la collectivité le 11/10/2024

2024-46	Demande de fonds de concours auprès de la CC Val de Sully : Aménagement centre bourg	Adoptée à l'unanimité
2024-47	Demande de fonds de concours auprès de la CC Val de Sully : Equipement divers bâtiments publics	Adoptée à l'unanimité
2024-48	Garantie d'emprunt acquisition 26 logements	Adoptée à l'unanimité
2024-49	Remboursement de frais à un élu	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Marie-Madeleine HAMARD



République française

0095
M-M. H

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-46

DEMANDE DE FDC AUPRES DE LA CC VAL DE SULLY Aménagement centre bourg

<u>Nbre de conseillers</u>	
En exercice :	23
Présents :	20
Votants :	23

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le lundi sept octobre deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'OUZOUER SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, AS. CUILLERDIER, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU.

Messieurs, J. BUCAILLE, P. BIZET, P. DE BRAUWER, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, S. ROMAIN, A. SERGENT, B. VASLIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames A. LORY à C. GOUINEAU ; C. GONDRY à J. BUCAILLE ; C. SIDZIMOVSKI à A. SERGENT

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 10/10/2024

Affiché le : 10/10/2024

Dans la perspective d'un réaménagement du Centre Bourg de la commune (sécurisation de l'accès à l'école maternelle, création d'une halle pour le marché dominical sur la place Great Ayton, ...), il est nécessaire d'aménager en amont un parking végétalisé et arboré.

Ce parking de 24 places répondrait aux attentes écologiques par l'infiltration des eaux pluviales, la lutte des îlots de chaleur, la végétalisation de l'espace urbain.

Afin de pouvoir réaliser le projet dans son ensemble, Mme le Maire a confié l'étude du projet à M FOREST (TPF) et la commune a réalisé les frais suivants :

- Travaux par PLAISANCE pour la somme de 79 850,93 € HT
- Maitrise d'Œuvre de Patrick FOREST (TPF) pour la somme de 1 950,00 € HT
- Démolition ancien mur par PRIEUR Rénovation pour la somme de 5 215,00 € HT
- Suppression de gaz par GRDF pour la somme de 1 737,75 € HT.

Soit un total de 88 753,68 € HT de projet.

Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau et la somme de 30 135,00 € a été allouée à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- DE SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully un fonds de concours d'un montant de 50 % du reste à charge soit la somme de 29 309,34 € HT.
- D'inscrire les dépenses au budget général dans les comptes s'y affèrent.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 07/10/2024

Le secrétaire de séance,
Philippe DOMENECH

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD





République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

MAIRIE D'OUZOUEUR SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-47

DEMANDE DE FDC AUPRES
DE LA CC VAL DE SULLY
Equipement divers bâtiments
publics

Nbre de conseillers

En exercice :	23
Présents :	20
Votants :	23

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le lundi sept octobre deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUEUR SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, AS. CUIILLERDIER, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU.
Messieurs, J. BUCAILLE, P. BIZET, P. DE BRAUWER, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, S. ROMAIN, A. SERGENT, B. VASLIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames A. LORY à C. GOUINEAU ; C. GONDROY à J. BUCAILLE ; C. SIDZIMOVSKI à A. SERGENT

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 10/10/2024

Affiché le : 10/10/2024

Dans un souci d'avoir un matériel adapté au besoin et de remplacer les éléments vétustes dans nos bâtiments publics, il est nécessaire d'acheter du mobilier pour notre Groupe Scolaire Capitaine Giry ainsi qu'à l'Espace Gand dans la salle de séminaire.

Pour la troisième année consécutive, nous renouvelons le mobilier d'une des classes de notre école élémentaire.

Pour l'Espace Gand, il s'agit de réhabiliter le patrimoine communal. Afin d'accueillir du public pour des réunions, la salle doit être réhabilitée pour correspondre aux attentes.

Vu les montants des divers achats ci-après :

- JM BRUNEAU (écran de projection Espace Gand) pour 670,50 € HT.
- ALTRAD (Ameublement Espace Gand) pour 4 863,60 € HT.
- ALTRAD (Tables et chaises Ecole Elémentaire) pour 4 562,76 € HT.

Soit un total de dépenses à 10 096,86 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- DE SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully un fonds de concours d'un montant de 50 % du reste à charge soit la somme de 5 048,83 € HT.
- D'INSCRIRE les dépenses au budget général respectivement aux articles 21838 ; 21848 et 21841.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 07/10/2024

Le secrétaire de séance,
Philippe DOMENECH

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD





République française

0099
M-M. H

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-48

**GARANTIE D'EMPRUNT
ACQUISITION DE 26 LOGEMENTS**

Nbre de conseillers	
En exercice :	23
Présents :	20
Votants :	23

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le lundi sept octobre deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, AS. CUILLERDIER, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU.

Messieurs, J. BUCAILLE, P. BIZET, P. DE BRAUWER, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, S. ROMAIN, A. SERGENT, B. VASLIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames A. LORY à C. GOUINEAU ; C. GONDROY à J. BUCAILLE ; C. SIDZIMOVSKI à A. SERGENT

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 10/10/2024

Affiché le : 10/10/2024

Pour financer l'acquisition en VEFA de 26 logements locatifs, situés rue Carnot, France Loire a souscrit, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt d'un montant de 3 454 496.00 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°232 apportant modification du contrat de prêt n°162095 constitué de 7 lignes du Prêt.

Dans le cadre de la couverture financière de cette opération, France Loire sollicite la Commune afin qu'elle garantisse ce prêt à hauteur de 25 %. La Communauté de Communes du Val de Sully sera sollicitée pour apporter sa garantie dans les mêmes proportions.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 162095 en annexe signé entre France Loire, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'exposé de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- **D'ACCORDER** une garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 454 496.00 € souscrit par France Loire auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°232 apportant modification du contrat de prêt n°162095 constitué de 7 lignes du Prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 863 624.00 € (huit cent soixante-trois mille six cent vingt-quatre Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



République française

DEPARTEMENT DU LOIRET - CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-49

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Nbre de conseillers	
En exercice :	23
Présents :	20
Votants :	23

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le lundi sept octobre deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'**OUZOUER SUR LOIRE**, dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Marie-Madeleine HAMARD, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mesdames MM. HAMARD, AS. CUILLERDIER, C. GOUINEAU, M. HENRIQUES, C. PAULO, A. ROLLAND, L. SALLÉ, MJ. SALLÉ, C. SAILLEAU.

Messieurs, J. BUCAILLE, P. BIZET, P. DE BRAUWER, P. DOMENECH, N. EMZIVAT, JC LAMBERT, C. MARSAS, M. NEVES, S. ROMAIN, A. SERGENT, B. VASLIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames A. LORY à C. GOUINEAU ; C. GONDRY à J. BUCAILLE ; C. SIDZIMOVSKI à A. SERGENT

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe DOMENECH

Transmission en Préfecture le : 10/10/2024

Affiché le : 10/10/2024

Un élu a réglé sur ses deniers personnels une dépense concernant les repas des artificiers du 14 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants décide :

- D'AUTORISER le remboursement de la somme de 48.21 € à cet élu.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 07/10/2024

Le secrétaire de séance,
Philippe DOMENECH

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD